

Procès-verbal de la réunion
Du Conseil Municipal
Du Samedi 21 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un (21) Décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 10h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALLARD**, le quatorze (14) Décembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **SEPTIER** Loïc - **VARAGNAT** Christophe - **VIALLARD** Jean-Luc.

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRESENTES :

BREUIL Gérard - **CHAUVERGNE** Jean Léonard - **COCHARD** Carine - **TIXIER** Monique.

ÉTAIT ABSENT ET REPRESENTÉ :

MAITRIAS Didier a donné procuration à M. **VIALLARD** Jean-Luc.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALLARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Christine **BATISSON** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Novembre 2024.
- Virement salaires des budgets eau et d'assainissement au budget communal 2024.
- Participation de la commune de MEDEYROLLES aux frais de fonctionnement de l'école.
- Attribution de chèques CADHOC.
- Décision Modificative n° 1 – Budget AEP et Budget Assainissement.
- Versement d'une subvention du budget général au budget de l'eau.
- Versement d'une subvention du budget général au budget Assainissement.
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 Novembre 2024 n'appelle aucune observation.
Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Virement salaires des budgets eau et d'assainissement au budget communal 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La totalité des salaires des agents techniques et du secrétariat sont pris sur le Budget Communal, hors les agents techniques ont passé cette année **40,00 %** de leur temps à travailler sur les réseaux d'eau et **10,00 %** sur les réseaux d'assainissement et le temps de travail pour le secrétariat est estimé à **10,00 %** pour l'eau et **5,00 %** pour l'assainissement du temps de la secrétaire.

Il est donc nécessaire de rembourser le Budget Communal des salaires de ces agents à partir des Budgets Eau et d'Assainissement.

Le total dû pour le Budget Eau est de : **22.684,14 €**.

Le total dû pour le Budget Assainissement est de : **6.584,55 €**.

Il convient donc d'effectuer un mandat sur le Budget Eau au compte 6215 et un titre de recette sur le Budget de la Commune au compte 708421 pour la somme de : **22.684,14 €** et d'effectuer un mandat sur le Budget Assainissement au compte 6215 et un titre de recette sur le Budget de la Commune au compte 708421 pour la somme de : **6.584,55 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Participation de la Commune de Médeyrolles aux frais de fonctionnement de l'école.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du calcul des frais de fonctionnement de l'école d'**EGLISOLLES** pour l'année scolaire **2023-2024**.

Les frais (Electricité, Téléphone, Combustibles, Internet, Fournitures scolaires, Assurance du bâtiment, Assurance des personnes et des activités effectifs, Maintenance du photocopieur, frais de piscine, frais de musique, frais de transports pour piscine et frais de personnel (charges et assurances incluses) sont arrêtés à : **48 072,99 €**.

La répartition par commune est la suivante :

- **2** élèves domiciliés à **MEDEYROLLES**,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la facturation à la commune de **MEDEYROLLES** du montant calculé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **valide** la proposition de Monsieur le Maire de facturer à la commune citée ci-dessus la participation de : **3 565,28 €** pour la Commune de **MEDEYROLLES** et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette demande de participation à la commune **MEDEYROLLES** pour les **deux** élèves scolarisés à l'école publique d'**EGLISOLLES**.
Participation de la Commune de Médeyrolles aux frais de fonctionnement.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Attribution de chèques Cadhoc.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'adhère pas au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour ses agents. Donc, il propose à l'Assemblée l'attribution de chèques CADHOC pour l'année 2024 dans le cadre des actions sociales de la commune pour les agents municipaux. Il indique que les chèques CADHOC sont utilisables auprès d'un large nombre d'enseignes. Le montant global annuel n'excédant pas le plafond mensuel de la Sécurité Sociale, les chèques CADHOC sont exclus de l'assiette de cotisation.

Monsieur le Maire précise que cela concerne nos 5 agents. Monsieur le Maire souhaite accorder pour l'année 2024, un chèque CADHOC à l'Institutrice car elle aide notre agent ATSEM à accompagner les enfants de l'école à la Maison de l'Enfance pour prendre le déjeuner de midi.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord afin d'instaurer les chèques CADHOC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de chèques CADHOC d'un montant individuel de 150,00 € à 4 agents, l'attribution de chèques CADHOC d'un montant individuel de 50,00 € pour un agent qui est rentré dans la collectivité au 01/09/2024 et l'attribution d'un chèque CADHOC d'un montant individuel de 100,00 € pour l'Institutrice pour l'année 2024.

- AUTORISE Monsieur le Maire à établir la liste des agents concernés pour l'attribution de chèques CADHOC pour l'année 2024.

- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'attribution de chèques CADHOC aux agents municipaux et à l'Institutrice au titre de l'année 2024.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

4 Décision Modificative N°1 – Budget AEP et Budget ASSAINISSEMENT Année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

Les virements de crédits suivants sur le **Budget AEP 2024** :

- Compte 6215 : + 685,00 €
- Compte 6063 : - 685,00 €

Les virements de crédits suivants sur le **Budget ASSAINISSEMENT 2024** :

- Compte 6215 : + 1.285,00 €
- Compte 6063 : - 85,00 €
- Compte 6155 : - 200,00 €
- Compte 622 : - 61,00 €
- Compte 74 : + 939,00 €

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Versement d’une subvention du budget général au budget eau.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l’élaboration et du vote du budget général, une subvention d’un montant de **3.142,65 €** en faveur du budget eau avait été prévue.

Il précise que ce budget ne pouvant s’équilibrer, il devient nécessaire de verser seulement une subvention d’un montant de **3.000,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte ce versement.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Versement d’une subvention du budget général au budget assainissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l’élaboration et du vote du budget général, une subvention d’un montant de **3.100,00 €** en faveur du budget assainissement avait été prévue.

Il précise que ce budget ne pouvant s’équilibrer, il devient nécessaire d’augmenter ce montant. Il propose de verser une subvention d’un montant de **4.039,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte ce versement.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Don – Budget Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur **DEPOUTOT Noël de VENISSIEUX (69200)** a donné une somme de **150.00 €** pour le budget Communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d’accepter ce don de **150.00 €** pour le budget Communal.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Acquisition terrain GAY Jean-Louis.

La Commune souhaite se porte acquéreur de la parcelle **AL N°377**, d’une superficie de **197 M²** issue de la succession de Monsieur **GAY Jean-Louis** pour le prix de **12,00 € le M²**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Donne son accord pour cet achat à **12,00 € le M²**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l’acte et tous documents nécessaires à cette acquisition.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Demande une coupe de bois dans le non soumis – Sectional de St Romain, habitants du Montel et Autres.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il a reçu une demande des membres du sectional de St-Romain, habitants de Valenchères, Le Montel et Autres par laquelle ils sollicitent l’autorisation d’effectuer une coupe de bois dans le non soumis d’environ **70 m3** de sapins ; sur la section **AD** des parcelles N° **111 – 112 – 113 et 258**.

Le produit de vente sera affecté au budget de la section pour le paiement des impôts et à effectuer des travaux de voirie sur leur section.

Ils souhaitent aussi une coupe de bois de chauffage sur ces dites parcelles d'environ de 40 m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** les membres de ladite section à effectuer une coupe de bois dans le non soumis d'environ **70 m3** de sapins sur la section **AD N° 111 – 112 – 113 et 258**.
- **Précise** qu'une convention d'achat devra être signée avec Mr le Maire et l'acheteur.
- **Autorise** les membres de ladite section à effectuer une coupe de bois de chauffage dans le sectional de St-Romain, habitants de Valenchères, Le Montel et Autres, d'environ de **40 m3** pour l'année **2025**.
- **Précise** que les travaux seront effectués par une Entreprise Agréée.
- **Rappelle** que la vente du bois de chauffage est interdite.
- **Désigne** trois garants de coupe dont :
 - Mr **VARAGNAT** Gilles
 - Mr **VRAY** Jean-Claude
 - Mr **DUGAY** Christian
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette coupe.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

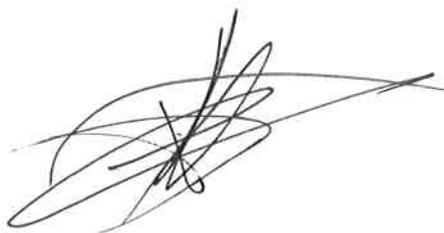
10 - Questions diverses.

Le Prochain Conseil Municipal n'a pas été défini.

Séance levée à 12 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Christine **BATISSON**



Le Maire,

Jean-Luc **VIALLARD**

